

CHARTRE ÉTHIQUE

DEBOUT LA FRANCE

PROPOSÉE PAR **NICOLAS DUPONT-AIGNAN** AUX CANDIDATS AUX ÉLECTIONS RÉGIONALES

ARTICLE I – Je m’engage à conditionner mes indemnités à ma présence au conseil régional.

ARTICLE II – Je m’engage à réduire de moitié le nombre de vice-présidents de la région.

ARTICLE III – Je m’engage à exiger un casier judiciaire vierge pour tous les élus.

ARTICLE IV – Je m’engage à instaurer le Référendum d’Initiative Citoyenne.

ARTICLE V – Je m’engage à ne jamais retenir pour un marché public une entreprise condamnée pour corruption ou employant des travailleurs détachés.

ARTICLE VI – Je m’engage à encadrer les subventions de la région aux associations.

ARTICLE VII – Je m’engage à tenir une permanence dans mon département d’élection au moins deux fois par mois.

ARTICLE VIII – Je m’engage à voter la suppression de l’appartenance de fonction du président de région.

ARTICLE IX – Je m’engage à publier en données ouvertes sur internet les budgets, les comptes administratifs, les subventions et les comptes-rendus des séances plénières.

ARTICLE X – Je m’engage à ne pas exercer de fonction dirigeante au sein d’une association que je subventionne.

ARTICLE XI – Je m’engage à ne pas accepter de cadeaux de la part d’entreprises ou de quiconque.

ARTICLE XII – Je m’engage à demander la suspension de tout conseiller régional mis en examen et la démission de tout condamné.



Nicolas DUPONT-AIGNAN
Président de Debout la France

Signature du candidat :